



DG Contrôle

Direction régionale

La Direction régionale se compose de deux directeurs régionaux et de leur secrétariat. Le rôle de ces directeurs se situe autour de trois axes principaux suivants :

- direction des Unités locales de contrôle de la région selon le rôle linguistique ;
- direction de l'Unité Nationale d'Implémentation et de Coordination ;
- représentation de la Direction régionale dans les différents comités de concertation.

La Direction régionale dirige et coordonne le travail des Unités locales de Contrôle (ULC), ce qui se traduit en six missions concrètes :

- 1 Optimisation et emploi des instruments d'amélioration de la qualité au sein des ULC.
- 2 Développement et mise à disposition de meilleurs outils de contrôle pour assurer une plus grande efficacité.
- 3 Gestion du personnel des ULC : rédaction du plan de personnel, prévision de formations, collaboration avec P&O pour la sélection et le recrutement du personnel, détermination des profils de compétence, ...
- 4 Missions d'évaluation pour uniformiser le travail des ULC.
- 5 Gestion de crise : ensemble avec les ULC, développement d'un Business Continuity Plan, veiller à ce que les ULC soient bien préparées aux crises et incidents, coordonner les cellules de crise locales, ...
- 6 Entretenir des contacts avec les autres services.

Sécretariat	Téléphone	E-mail	Fax
RDR – Direction régionale	+32 2 211 84 94 +32 2 211 84 95	unic-nice@favv-afsca.be	+ 32 2 211 85 08